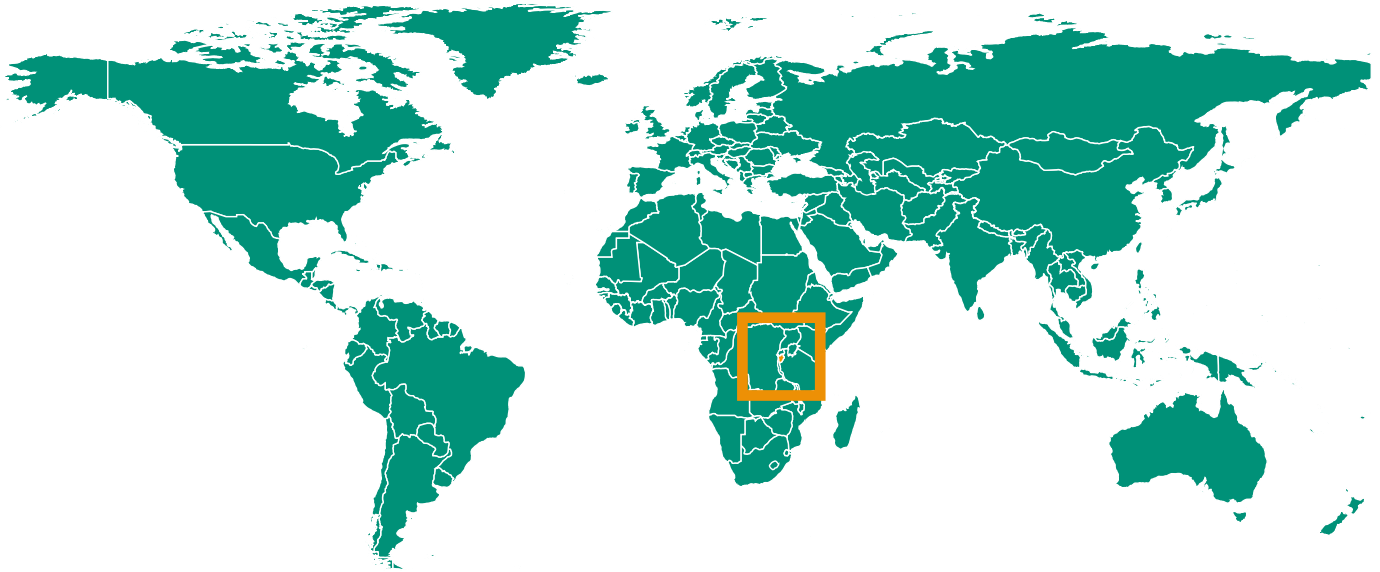


# DOCUMENT DE PROGRAMME-PAYS 2008 – 2009

## BURUNDI





Des extraits de cette publication peuvent être reproduits sans autorisation à la seule condition que la source soit indiquée.

Publié par le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains. Copyright © 2008

Photo credits: © UN-HABITAT

HS Number: HS/1064/08E

ISBN Number: 978-92-1-132058-9

ISBN Series: 978-92-1-132030-5

Les publications du Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains peuvent être obtenues par le biais du Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes ou bien directement à :

ONU-HABITAT  
P.B. 30030, GPO 00100  
Nairobi, Kenya

Fax: + (254 20) 762 4266/7

E-mail: [un-habitat@unhabitat.org](mailto:un-habitat@unhabitat.org)

Site Internet: <http://www.unhabitat.org>

# TABLE DES MATIERES

<b>AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE EXECUTIVE</b>	<b>4</b>
<b>AVANT-PROPOS DU VICE-MINISTRE</b>	<b>5</b>
<b>ANALYSE DE LA SITUATION</b>	<b>6</b>
<b>Situation des établissements humains</b>	<b>6</b>
<b>Priorité 1:</b> Plaidoyer, évaluation et partenariat	7
<b>Priorité 2:</b> Aménagement urbain participatif, gestion et gouvernance	8
<b>Priorité 3:</b> Foncier et logement pour les plus pauvres	9
<b>Priorité 4:</b> Environnement et infrastructures de base	9
<b>Priorité 5:</b> Systèmes de financement des établissements humains	9
<b>ACTIVITES RECENTES ET EN COURS</b>	<b>11</b>
<b>ONU-HABITAT</b>	<b>11</b>
<b>Partenaires</b>	<b>11</b>
<b>STRATEGIE</b>	<b>12</b>
<b>Stratégie d'ONU-HABITAT dans le secteur</b>	<b>12</b>
<b>Les Besoins de renforcement des capacités</b>	<b>12</b>
<b>Les objectifs du programme-pays</b>	<b>13</b>
<b>Priorités identifiées</b>	<b>13</b>
<b>MODALITES DE MISE EN OEUVRE</b>	<b>14</b>
<b>Principes clés</b>	<b>14</b>
<b>Information</b>	<b>14</b>
<b>CADRE DU PROGRAMME</b>	<b>14</b>
<b>Tableau des résultats et des ressources</b>	<b>14</b>
<b>Budget du programme</b>	<b>16</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>	<b>19</b>
<b>ACRONYMES</b>	<b>20</b>
<b>RESUME</b>	<b>21</b>
<b>EXECUTIVE SUMMARY</b>	<b>24</b>

## AVANT-PROPOS

### DIRECTRICE EXECUTIVE



Le Conseil d'Administration d'ONU-HABITAT a approuvé le Plan Stratégique et Institutionnel à Moyen Terme 2008-2013 en avril 2007. Ce plan vise en particulier à promouvoir l'alignement des activités normatives et fonctionnelles d'ONU-HABITAT à l'échelle de chaque pays. Les Documents

de Programme-Pays (HCPD) mis au point par ONU-HABITAT constituent une illustration concrète de cette stratégie de coordination à travers un processus consultatif impliquant les chargés de programme (HPM) d'ONU-HABITAT, les gouvernements nationaux, les équipes des Nations Unies et leurs agences dans chaque pays, les partenaires du développement et tous les services d'ONU-HABITAT. Les Documents de Programme-Pays sont des outils stratégiques destinés à guider toutes les activités d'ONU-HABITAT au cours d'une période de deux ans. L'un des principaux aspects de ces documents correspond à la mission d'ONU-HABITAT, à savoir la maîtrise de l'expansion urbaine et les défis qu'elle pose aux pays en développement. Chaque Document de Programme-Pays recense les priorités nationales en matière de développement urbain, notamment dans les domaines du logement et de la bonne gouvernance urbaine, ainsi que de l'accès aux services de base et au crédit.

Sont aussi abordées dans ces documents les grandes problématiques de l'environnement, du genre, des catastrophes naturelles et, plus généralement, de la réduction de la vulnérabilité. Chacun de ces Documents de Programme se concentre sur un pays. Ces outils de référence sont destinés aux chargés de pro-

gramme ainsi qu'aux parties prenantes au développement urbain durable à l'échelon local et national. Dans le Plan Stratégique et Institutionnel à Moyen Terme qu'il a adopté le 6 décembre 2007, le Comité des Représentants Permanents d'ONU-HABITAT a demandé que 20 Documents de Programme-Pays soient préparés au cours de l'année 2008, et notamment pour les pays où le programme « One UN » est mis en oeuvre. Conformément à la réforme des Nations Unies, chaque Document de Programme cherche à renforcer le rôle de l'ONU et à démontrer notre engagement.

Je tiens à remercier nos chargés de programme pour leur contribution et leur dévouement, ainsi que pour avoir mis au point ces Documents de Programme sous la direction de la Division de la Coopération Technique et Régionale et avec le soutien de tous les départements et programmes d'ONU-HABITAT.

Anna K. Tibaijuka  
Directrice Exécutive

## VICE-MINISTRE



Situé au Cœur de l'Afrique dans la Région des Grands Lacs, le Burundi est un petit pays d'une superficie de 27834 km<sup>2</sup> (y compris les lacs), avec un relief accidenté et une densité de population très élevée (près de 300 habitants au km<sup>2</sup>). Essentiellement rural, le pays vit de l'agriculture. Le taux d'urbanisation

reste un des plus faibles de la planète. L'habitat y est dispersé, ce qui rend difficile pour la population l'accès aux services sociaux de base.

Au moment où le Burundi se remet d'une longue crise qui l'a frappé pendant plusieurs années, le Gouvernement est résolu à conduire le pays sur la voie de la reconstruction matérielle et de la relance de l'économie vers le développement durable et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement

Ce n'est un secret pour personne, le secteur de l'habitat et l'urbanisation au Burundi connaissent un retard considérable, avec des effets néfastes pour les autres secteurs de la vie nationale. Il est universellement reconnu que ce sont les pays les mieux urbanisés qui sont les plus riches. Le Burundi ne peut donc faire exception.

Face à l'espace qui manque au pays, le développement urbain et la promotion de l'habitat groupé (en villes ou dans les villages) vont sans nul doute contribuer à alléger la pression démographique sur les terres cultivables et accroître, de ce fait, le

rendement agricole. Le Burundais devrait pouvoir changer son mode de vie traditionnel pour affirmer désormais et se dire sans ambages « je rentre chez nous » au lieu de « je rentre chez moi ».

A cet égard, le présent Document de Programme-Pays que le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-HABITAT) va mettre en œuvre au cours des deux prochaines années constitue une réponse encourageante aux priorités nationales retenues par les principaux instruments de programmation du Gouvernement, comme le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et le Cadre Stratégique de Consolidation de la Paix (CSCP).

Comme les besoins du Burundi dans l'habitat et de l'urbanisation restent immenses, tous les Partenaires du Développement devraient maintenir leur assistance et leur appui aux efforts du Gouvernement dans ce secteur combien vital pour les générations actuelles et futures.

Ingénieur Elias BUREGURE  
Vice-Ministre de Travaux Publics et de l'Équipement

## ANALYSE DE LA SITUATION

### SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Avec quelque 8,8 millions d'habitants en 2008 sur un territoire de 27.834 km<sup>2</sup> (près de 300 habitants /km<sup>2</sup>) au relief très accidenté, le Burundi demeure un pays très pauvre, essentiellement rural, fortement agricole et avec un taux de croissance démographique élevé (3.9% entre 2005 et 2010).

Les villes sont d'installation récente, à partir de l'arrivée des colons européens à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, et se sont développées de manière très lente. En matière d'urbanisation, les défis qui se posent au pays tiennent, d'abord, à sa forte densité, ensuite, à son très faible taux d'urbanisation.

Cette sous-urbanisation est un facteur de pauvreté dans la mesure où elle fait obstacle (i) à la modernisation des exploitations agricoles, sous l'effet du morcellement des terres et de l'absence de débouchés pour les produits, (ii) à l'équipement du monde rural, dont le coût devient onéreux du fait de la dispersion de l'habitat, (iii) à l'émergence d'une

économie de marché, et (iv) à la circulation rapide des idées et donc au changement de mentalités.

Le Burundi est, par ailleurs, mal urbanisé du fait que l'armature urbaine souffre de primalité en ce sens que la capitale, Bujumbura, alors qu'excentrée, abrite à elle seule environ 64 pour cent de la population urbaine. Le reste de la population urbaine se répartit dans 68 autres centres urbains classés qui évoluent en état chronique de sous-équipement, connaissent un volume insignifiant d'activités et attirent peu d'investisseurs.

En dépit de cette sous-urbanisation apparente, le taux de croissance urbaine, actuellement estimé à 6,7 pour cent entre 2005 et 2010, laisse présager pour le moyen terme, une certaine explosion urbaine.

Pour y faire face, le Gouvernement vient de se doté, après une large consultation nationale, d'une politique nationale à l'horizon 2020 avec l'appui technique et financier du PNUD et d'ONU-HABITAT.

Depuis octobre 1993, le Burundi a connu une crise socio-politique marquée par la guerre et l'instabilité de ses institutions, de centaines de milliers de pertes en vies, des déplacements massifs de populations, la destruction d'infrastructures économiques et de logements et la détérioration de l'environnement.

La production et le revenu ont périclité et parallèlement on a enregistré une flambée des prix, contribuant ainsi à la paupérisation de la population et notamment la frange la plus vulnérable. En 2005, le nombre de personnes sinistrées était estimé à 1,2 millions.

Cela étant, les principales contraintes auxquelles le pays fait face dans le secteur de l'habitat et de l'urbanisation sont les suivantes:

- L'amenuisement du domaine privé de l'Etat et la faiblesse des revenus des ménages face au coût élevé du logement;
- La faible tradition urbaine, les habitudes d'occupation du sol d'un habitat dispersé qui compliquent la promotion de la villagisation et la fourniture des services de base au plus grand nombre;
- La faiblesse des capacités institutionnelles, techniques et financières des différents intervenants;
- Une disponibilité très limitée en ressources financières stables, de long terme et peu onéreuses, et l'absence de mécanismes adaptés de mobilisation de l'épargne intérieure;

#### VUE D'ENSEMBLE

##### Urbanisation (2008)

- Population totale: 8.8 m
- Pop. urbaine: 919 000 (10%)

##### Taux de croissance annuel (2005-2010)

- National: 3.9 %
- Urbain: 6.7 %

##### Les villes principales (2008)

- Bujumbura: 429 000

Source: UN DESA

##### Indicateur urbain

- Pourcentage de la population urbaine vivant dans les bidonvilles: 64 %

##### Pourcentage de la population urbaine ayant accès:

- A l'eau potable: 90 %
- A l'eau courante: 80 %
- A l'assainissement: 61 %
- A un espace de vie suffisant: 84 %
- A un logement durable: 57 %

Source: UN-HABITAT, 2000



- L'absence d'outils techniques et juridiques de planification, d'aménagement et de gestion des terres;
- Un secteur privé peu dynamique dans le domaine de la promotion foncière et immobilière et dans le financement du logement.

## PRIORITE 1: PLAIDOYER, EVALUATION ET PARTENARIAT

### PREVENTION DES CRISES ET RELEVEMENT COMMUNAUTAIRE

Le conflit que le pays a connu pendant plusieurs années a entraîné un nombre croissant de populations sinistrées et vulnérables vivant aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. En 2005, les personnes sinistrées représentaient environ 18 pour cent de la population totale, soit 1,2 million de Burundais.

En milieu urbain et principalement à Bujumbura, la proportion de pauvres a été doublée depuis 1992 et dépasse actuellement le taux de 66 Pour cent. En milieu rural, ce taux dépasse 70 pour cent.

Si des actions de rapatriement et de réinsertion des réfugiés et des déplacés ont été effectuées à travers l'assistance humanitaire, la réintégration socio-économique durable de tous les sinistrés dans leurs communautés se heurte encore à de nombreux obstacles.

A cet effet, l'assistance des Nations Unies au Gouvernement vise à: i) à stabiliser la situation sécuritaire; ii) promouvoir la bonne gouvernance, et s'assurer que les avancées politiques issues du processus de paix d'Arusha sont durables et peuvent servir de fondation à la paix; iii) examiner en détail les autres causes profondes du conflit et promouvoir la réconciliation nationale; iv) renforcer les capacités nationales; et v) mettre en œuvre les programmes de reconstruction, afin que les populations puissent bénéficier au plus tôt des dividendes de la paix.

### FAIRE FACE AU VIH/SIDA

Le sida est devenu la première cause de décès chez l'adulte et une cause importante de mortalité infantile au Burundi; il constitue de ce fait un des problèmes majeurs de santé publique et de développement. En 2002, le taux de séroprévalence était de 9,4 pour cent en zone urbaine, de 10, 5 pour cent en zone semi-urbaine et de 2,5 pour cent en zone rurale et en progression continue. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les conditions d'hygiène et de logement des populations laissent à désirer.

La politique du Gouvernement répond aux six impératifs suivants: (i) la prévention de la transmission du VIH, (ii) la prise en charge médicale et psychosociale des Personnes Vivant avec le VIH/SIDA, (iii) la prise en charge socioéconomique, (iv) le renforcement des capacités institutionnelles, (v) gestion et coordination de la politique nationale anti-VIH/SIDA.

## GENRE ET EQUITE SOCIALE

La crise que le Burundi a connue depuis 1993 a favorisé l'augmentation de la proportion des veufs. De 1990 à 2002, le nombre de veuves est passé de 9.67 à 13.64 pour cent. Il en est résulté l'augmentation du nombre de ménages dirigés par les femmes, ce qui pose la question de l'accès de ces femmes à la propriété foncière et immobilière de façon générale, et en particulier celle de leur accès au logement urbain.

Cette féminisation de la société ne profite guère à la femme burundaise, qui fait face à des inégalités dans plusieurs domaines comme: (i) l'accès et le contrôle des opportunités économiques; (ii) l'accès aux organes de prise de décision (avec seulement 18,47 pour cent des cadres de direction dans les ministères, 30,15 pour cent des députés à l'Assemblée Nationale, 32,16 pour cent des sénateurs en 2005); (iii) accès à l'instruction; (iv) accès à l'eau potable ; et (v) l'accès aux soins de santé.



## DEVELOPPEMENT DES CAPACITES

La faiblesse des capacités institutionnelles, techniques et financières des différents intervenants dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisation (promoteurs immobiliers, municipalités, ONG nationales, Etat,) constitue un sérieux obstacle à la mise en œuvre des politiques et interventions qui s'imposent dans le secteur de l'habitat et de l'urbanisation.

## PRIORITE 2: AMENAGEMENT URBAIN PARTICIPATIF, GESTION ET GOUVERNANCE

### LA GOUVERNANCE URBAINE

La gouvernance urbaine est actuellement à l'état de balbutiement au Burundi. Un dispositif se met en place et tout dépendra de sa mise en oeuvre effective et des bonnes pratiques qu'il permettra d'inculquer aux différents acteurs urbains. En dépit des innovations qu'elle introduit dans le système burundais de gouvernance, la loi communale qui régit la décentralisation comporte d'importantes lacunes. Le manque des textes d'application de la loi communale pour

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

[https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5\\_19045](https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_19045)

